

## AVIS DE CONSULTATION

### INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

#### **A l'attention des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance**

En application de l'article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, la communauté de communes pas d'Évian – vallée d'Abondance réalise actuellement un **inventaire des zones d'activités économiques (ZAE)** de son territoire sur lequel elle est compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones. Cet inventaire doit comporter pour chaque ZAE, un état parcellaire des unités foncières comprenant notamment la surface, l'identification des propriétaires et des occupants.

**Ainsi, les propriétaires et occupants des zones d'activités économiques de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance sont invités à prendre connaissance de cet inventaire pendant une période de 30 jours, du 26 septembre 2023 au 24 octobre 2023.**

L'atlas des zones d'activités est consultable :

- En version papier au siège de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, 851 avenue des Rives du Léman, 74500 PUBLIER, aux horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- sur le site internet de la communauté de communes : [cc-peva.fr](http://cc-peva.fr) (lien exact)

Les propriétaires et occupants peuvent soumettre leurs remarques et observations concernant cet inventaire sur les registres disponibles sur les lieux de consultation ou par courriel à l'adresse suivante : [accueil@cc-peva.fr](mailto:accueil@cc-peva.fr) pendant toute la durée de la consultation.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service du développement économique de la communauté de Communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, [accueil@cc-peva.fr](mailto:accueil@cc-peva.fr) ou 04 50 74 57 85